

www.ebmpapst.com

ebm-papst Mulfingen

Bachmühle 2
74673 Mulfingen
Deutschland
Telefon +49 7938 81-0
Fax +49 7938 81-110
info1@de.ebmpapst.com

ebm-papst St. Georgen

Hermann-Papst-Straße 1
78112 St. Georgen
Deutschland
Telefon +49 7724 81-0
Fax +49 7724 81-1309
info2@de.ebmpapst.com

ebm-papst Landshut

Hofmark-Aich-Straße 25
84030 Landshut
Deutschland
Telefon +49 871 707-0
Fax +49 871 707-465
info3@de.ebmpapst.com

ebmpapst

the engineer's choice

Code de conduite ebm-papst

*Principes fondamentaux en vue d'une conduite responsable
et conforme au droit*

ebmpapst

the engineer's choice

Code de conduite ebm-papst

ebmpapst

2020





Risk & Compliance

ebm-papst Gruppe
ebm-papst Mulfingen GmbH & Co. KG

Bachmühle 2
74673 Mulfingen
Germany
Phone +49 7938 81-0
Fax +49 7938 81-110
info1@de.ebmpapst.com



Table des matières

- 6 Gouvernance d'entreprise : principes édictés par la direction de l'entreprise
- 8 Nous respectons les lois
- 9 Nous appliquons le code de conduite de (EICC®)
- 12 La responsabilité sociale et le développement durable sont au coeur de notre action
- 13 Nous refusons la corruption
- 16 Nous ne fraudons pas les impôts
- 17 Nous misons sur une concurrence loyale
- 20 Nous respectons les réglementations commerciales internationales
- 21 Nous respectons la propriété matérielle
- 24 Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle
- 25 Nous traitons les données personnelles avec confidentialité
- 28 Nous documentons rapidement et en bonne et due forme les processus commerciaux
- 29 Nous protégeons l'homme et l'environnement
- 32 Nous défendons les intérêts de ebm-papst
- 33 Nous respectons les cultures et opinions différentes des nôtres
- 36 Nous communiquons après concertation
- 37 Épilogue
- 39 Interlocuteur



Gouvernance d'entreprise : principes édictés par la direction de l'entreprise.

Chers collaboratrices et collaborateurs, ebm-papst est une entreprise particulière, et ce avant tout en raison des valeurs qui en constituent son fondement et que nous défendons maintenant depuis plus de 50 ans. Une part essentielle de notre culture d'entreprise repose sur le respect des lois mais aussi sur l'éthique. Nous traitons nos semblables et l'environnement avec respect et considération. Le code de conduite développé ci-après contient les règles de conduite qui s'appliquent à chacun de nos collaboratrices et collaborateurs ; il sert de document de référence et de réflexion pour mieux adhérer aux valeurs de notre entreprise. Par ailleurs, ebm-papst

adhère également au code de conduite de la Responsible Business Alliance® (RBA®). Ce code de conduite fixe des normes visant à garantir des conditions de travail sécuritaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie électronique, des travailleurs traités avec respect et dignité, ou encore des processus respectueux de l'environnement et défendables sur le plan de l'éthique. Si vous avez des questions ou n'êtes pas sûr(e) de la conduite à adopter dans un cas concret, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique.

La Direction du Groupe ebm-papst

Nous respectons les lois.

Principe fondamental

Nous sommes attachés à une conduite conforme aux lois. Nous respectons les lois des pays dans lesquels nous travaillons. Tout agissement contraire à la loi est inacceptable et n'est pas dans l'intérêt de notre entreprise, car il est non éthique, nuit gravement à la réputation et peut entraîner des poursuites pénales, des indemnités de dédommagement et la perte de commandes.

Les collaborateurs ne respectant pas les lois doivent avoir à l'esprit qu'ils encourent eux-mêmes le risque de poursuites pénales. Les collaborateurs se doivent de respecter les lois dans leur propre intérêt.

Chaque collaborateur est tenu de se tenir informé des prescriptions s'appliquant à son domaine de responsabilité et de les respecter. En cas de doute, il doit prendre contact avec ses supérieurs.

Responsible Business Alliance® (RBA®)

Nous nous sommes engagés à appliquer le code de conduite de la Responsible Business Alliance® (RBA®) pour renforcer les mesures décrites dans notre code de conduite.

Le code de conduite RBA® englobe l'intégralité de notre chaîne d'approvisionnement ; par conséquent, nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils s'engagent également à respecter ces valeurs.

Il défend avant tout des conditions de travail sûres, le respect et la considération du personnel ainsi que des processus respectueux de l'environnement et irréprochables sur le plan éthique.

*Nous appliquons le code de conduite
de RBA®.*

La responsabilité sociale et le développement durable sont au coeur de notre action.

La responsabilité sociale et le développement durable

ebm-papst est conscient de sa responsabilité sociale et sociétale. Nous contribuons volontairement au développement durable du groupe ebm-papst et de son environnement socio-commercial, et ce au-delà des prescriptions légales. Outre l'efficacité et la passion du travail, l'humain est inscrit au coeur de notre action. Jamais, dans aucun de nos efforts sur la voie de la réussite, nous ne négligeons les hommes et les femmes qui constituent notre entreprise. Nous défendons l'ouverture d'esprit, la fidélité tant à l'égard de nos clients que de nos collaborateurs, la fiabilité et l'intégrité. En tant qu'entreprise, nous avons conscience de nos obligations sociales. Nous offrons à chacun un espace de développement personnel et nous reconnaissons les performances réalisées.

Dans nos différents choix, nous gardons à l'esprit les conséquences à long terme. La gestion raisonnée des ressources, l'efficacité énergétique, la protection de l'environnement et la promotion de nos collaborateurs sont les garants de notre avenir. Par notre comportement intègre et durable, nous souhaitons en outre donner l'exemple et contribuer à l'échelle internationale à rendre le monde du travail plus juste.

Corruption, cadeaux, petites attentions

La corruption est contraire à la loi et à l'éthique. Elle représente un risque important pour nos collaborateurs et notre entreprise. La corruption est un danger pouvant mettre en péril l'entreprise, elle est donc inacceptable et nous ne saurions y recourir malgré les conséquences qu'elle implique sur le chiffre d'affaires. Nous ne proposons aucun avantage illicite à nos partenaires commerciaux et n'en acceptons aucun. Par actes de corruption, nous entendons entre autres l'intervention de tiers/intermédiaires, les pots-de-vin, les commissions occultes et les petites attentions d'incitation.

Nous optons pour la prudence avant d'accepter ou de remettre des cadeaux ou autres petites attentions (par exemple une invitation à dîner ou à un événement quelconque). Nous ne saurions accepter des cadeaux ou attentions dont la forme laisse à penser qu'ils dépassent le cadre commun d'une relation commerciale amicale, des habitudes locales ou de la politesse.

Nous refusons la corruption.

Impôts et subventions

Nous ne fraudons pas les impôts.

Nous nous engageons à nous conformer et à respecter strictement la législation fiscale de chaque pays. Chaque collaborateur doit garder à l'esprit que la fraude fiscale est passible de poursuites pénales, tant pour l'entreprise que pour le collaborateur lui-même. En raison des contrôles réguliers des services fiscaux, une fraude fiscale peut être mise au jour très rapidement.

Tout indice entraîne rapidement l'intervention des services fiscaux. Si des clients ou fournisseurs sont impliqués, des contrôles sont effectués par les services fiscaux compétents et vice-versa.

L'estimation des faits sur le plan fiscal ou comptable est souvent ardue. En cas de doute, le collaborateur doit prendre contact avec la direction et/ou demander une clarification auprès de la direction commerciale du groupe.

Préservation de la concurrence loyale

La concurrence ne peut fonctionner que lorsqu'elle est libre et loyale. Tout comportement visant à empêcher le libre jeu de la concurrence est contre-productif. Nous ne nous concertons donc pas avec les concurrents sur le comportement concurrentiel à adopter. Nous respectons les lois de protection de la concurrence. Les accords sur les prix et conditions, la répartition des marchés et régions, l'attribution de clients et l'accord sur les stratégies d'offres, de développement ou de production sont interdits. Même l'échange d'informations avec les concurrents, qui pourrait être la base d'une concertation (notamment en termes de prix, de coûts, de marges, de conditions, de clients, d'offres, de développements de produit, de capacités) est proscrit.

Le non-respect de ces interdictions est poursuivi par la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des fraudes et peut entraîner des sanctions mettant en péril l'avenir de l'entreprise.

Nous misons sur une concurrence loyale.

*Nous respectons les réglementations
commerciales internationales.*

Commerce international

ebm-papst est largement impliqué dans le commerce international. Il est dans l'intérêt de ebm-papst de le protéger et d'en respecter les règles. C'est la raison pour laquelle nous veillons au respect des réglementations applicables à l'import-export, fournissons les autorisations nécessaires et payons les frais de douane et impôts fixés.

Le respect de ces réglementations est soumis à des contrôles réguliers par les autorités. Toute infraction peut entraîner de sévères sanctions.

Nous respectons les droits de propriété *des tiers.*

Nous adoptons un comportement responsable à l'égard de nos droits de propriété et de ceux de nos tiers. Nous respectons l'intégrité de nos partenaires commerciaux.

*Nous respectons la propriété
matérielle.*

Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle.

Les réflexions, les idées et la conception sont également des propriétés protégées par la loi.

Nous respectons la propriété intellectuelle d'autrui. En qualité d'entreprise technologique avec d'importants investissements en recherche et développement, ebm-papst se doit de protéger ses inventions et son savoir-faire. Nous traitons de ce fait les secrets professionnels avec une extrême discrétion. Aucune information confidentielle ne doit être transmise à un tiers non autorisé.

Cela vaut également pour les informations confidentielles que nous recevons de nos partenaires commerciaux. Si, du fait de conditions particulières (par ex. en cas de projets sensibles de nos clients ou d'achats d'entreprises), une confidentialité est demandée, nous la respectons également vis-à-vis de nos collègues.

Protection des données

Nous utilisons les données personnelles de nos collaborateurs et partenaires uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été mises à disposition et les traitons de manière confidentielle. ebm-papst se conforme sans restriction aux lois promulguées en vue de la protection des données personnelles.

*Nous traitons les données
personnelles avec confidentialité.*

Nous documentons rapidement et en bonne et due forme les processus commerciaux.

Documentation des processus commerciaux

Les rapports internes et externes doivent être exacts et complets de manière à ce que le destinataire soit parfaitement informé. Nous nous en tenons à la représentation des faits et veillons à un rapport objectif.

Les documents nécessaires à des recherches internes en cours ou à venir, ou pour des enquêtes administratives, ne doivent en aucun cas être détruits, jetés ou modifiés.

Sécurité du produit, sécurité au travail et *protection de l'environnement.*

Nous nous imposons des exigences très élevées concernant la qualité et la sécurité de nos produits et prestations. Nous suivons la qualité de nos produits sur le marché et aidons nos clients dans la prévention des dangers.

Nous assurons un environnement professionnel sécurisé. Les prescriptions de sécurité doivent être strictement respectées et leur efficacité vérifiée. Toute anomalie doit être signalée et immédiatement corrigée.

Nous utilisons les ressources naturelles de manière parcimonieuse et avons la même réflexion d'économie concernant nos produits (en lien avec la philosophie GreenTech de l'entreprise). Nous évitons toute influence nocive sur l'environnement. Le respect des lois de protection de l'environnement est pour nous une évidence.

*Nous protégeons l'homme et
l'environnement.*

*Nous défendons les intérêts de
ebm-papst.*

Éviter les conflits d'intérêts

Nous distinguons les intérêts professionnels des intérêts privés. Toute activité professionnelle secondaire nécessite au préalable l'accord de ebm-papst, c'est-à-dire l'autorisation des supérieurs. Cela concerne notamment toute activité pour un concurrent, un client ou un sous-traitant de ebm-papst ou toute participation financière à leur structure. L'implication dans de telles activités ou participations par des membres proches de la famille, doit également être signalée.

En outre, nous ne saurions utiliser notre activité chez ebm-papst à des fins d'enrichissement personnel. L'appel à des partenaires professionnels à des fins personnelles est à éviter. Les partenaires commerciaux ne doivent pas être privilégiés en fonction de critères privés.

Nous respectons les cultures et opinions *différentes des nôtres.*

La considération et le respect qui doivent être apportés aux cultures, opinions et valeurs différentes de la nôtre, vont donc de soi. Nous rejetons toute forme de discrimination. Nous adoptons une conduite apolitique au sein de l'entreprise.

*Nous respectons les cultures et
opinions différentes des nôtres.*

*Nous communiquons après
concertation.*

Communication

Seules les personnes autorisées sont habilitées à faire des annonces officielles au nom de ebm-papst. Les annonces qui concernent le groupe nécessitent une concertation préalable avec le service de la Communication d'entreprise de Mulfingen avant leur publication.

Interlocuteur :

Hauke Hannig

Attaché de presse

Groupe d'entreprises ebm-papst

Tél. +49 7938 81-7105

Hauke.Hannig@de.ebmpapst.com

Ce code de conduite est valable pour tous les collaborateurs du groupe d'entreprises ebm-papst.

Il peut être concrétisé et complété par des réglementations spécifiques à un thème ou à un pays ou par des formations. Nos dirigeants en sont particulièrement responsables. Ils sont appelés à donner l'exemple du respect des règles et valeurs de ebm-papst décrites dans le présent code de conduite. Ils sont, pour les collaborateurs, les premiers interlocuteurs à contacter en cas de doutes à propos d'un comportement à adopter. Il leur appartient dans le cadre de leurs responsabilités d'assurer le respect du code de conduite.

Toute question relative au code de conduite ou sur le comportement à adopter doit être posée au supérieur direct, à la direction du site et de la filiale ou à la direction commerciale du groupe. Aucune infraction au code de conduite ne sera tolérée. Toute infraction peut entraîner une sanction disciplinaire ou avoir des conséquences pénales.

Épilogue.

Interlocuteur

Responsable Conformité

Hans Peter Fuchs

Directeur Finances et Contrôle de gestion

Groupe d'entreprises ebm-papst

Bachmühle 2

74673 Muldingen

Allemagne

Si vous avez des questions au sujet de la Conformité :

compliance@de.ebmpapst.com

Plus d'informations :

ebmpapst.com/compliance